



INFORMATION REGLEMENTEE

ADHESION AUX RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF SUR LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DES SOCIETES COTEES

Le Conseil d'Administration de ROCAMAT S.A., lors de sa réunion du 18 décembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et décide de les appliquer.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfèrera la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.